

l'enseignement agricole



Précarité et dysfonctionnements
Le Snetap dans l'action





Action du 18 Communiqué de la FSU

La FSU considère que la situation et la politique auxquelles les personnels sont confrontés nécessitent d'amplifier la construction d'un mouvement unitaire au sein de l'Éducation et la Fonction publique.

- Pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'ouverture immédiate de négociations salariales.
- Pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics.
- Pour préserver et améliorer le statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels ; pour la défense de nos retraites et du code des pensions.
- Pour un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Dans cette construction, elle considère que la journée du 18 octobre constitue une étape importante et elle appelle les personnels à s'engager dans l'action ce jour-là (grèves, manifestations, rassemblements...).

Elle travaillera à concrétiser l'engagement des fédérations de fonctionnaires pour une action nationale unitaire en novembre ; elle proposera que cela se traduise par un appel à la grève.

Paris, le 3 octobre 2007

Un préavis de grève est déposé....

actualité

4

- › Projet de budget 2008 : De nouvelles régressions pour le Public, des choix budgétaires en faveur du Privé
- › 11 octobre 2007 : Le Snetap interpelle le DGER
- › Circulaire de rentrée 2008 : Même politique, même combat
- › Chauffeurs : Un no man's land dans la loi



pédago

10

- › Rénovation du BTS GPN : compte rendu du groupe de travail DGER
- › Tribune : Epoque intéressante



corpo

12

- › Evolution du métier d'enseignant : Le Snetap et la Fsu auditionnés
- › Harmonisation des régimes indemnitaires : Enfin des avancées
- › TOS : quel bilan ?

vie syndicale

14

- › Fête de l'Humanité : L'enseignement agricole public en débat
- › Fiche de promotion
- › 24^e congrès du Snetap : Le congrès d'Albi se prépare en région
- › Grève du 18 : communiqué commun



L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42

Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien
Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : octobre 2007
CCP 995-94 K Paris
Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513



La nécessité de l'action



« Il vient une heure où protester ne suffit plus ; après la philosophie, il faut l'action ; la vive force achève ce que l'idée a ébauché. »

Victor Hugo

Nul ne peut plus se faire aucune illusion sur les orientations politiques voulues par le nouveau président de la République et son gouvernement. Peut-être certains ont-ils un réveil douloureux en découvrant que les promesses de campagne vont effectivement s'appliquer, ce qui n'était pas la pratique courante des gouvernements antérieurs...

La politique gouvernementale vise clairement à **faire reculer les services publics** en réduisant fortement le nombre de fonctionnaires (- 22 900 en 2008 et ce n'est qu'un début) et en diminuant les moyens de fonctionnement des services. C'est l'argument de la réduction des dépenses publiques qui est mis en avant alors même que le cadeau fiscal de 15 milliards d'euros fait pendant l'été aux contribuables les plus privilégiés aurait pu contribuer à la réduction de la dette ou préserver des emplois publics.

La réforme de l'Etat déjà engagée par le précédent gouvernement va s'accélérer avec la **Révision Générale des Politiques Publiques** (RGPP) lancée le 10 juillet dernier par le Premier ministre. Celle-ci vise à resserrer les missions des ministères en externalisant tout ce qui peut l'être, c'est à dire en concédant à des opérateurs privés des missions jusqu'alors effectuées par les services de l'Etat. De la sorte, le nombre de fonctionnaires pourra être encore plus réduit. Le revers de la médaille sera pour les usagers, qui devront payer le prix fort à des opérateurs privés (voir ce qui se passe dans le domaine de la fourniture d'énergie). **Le recul des services publics engendra un fort accroissement des inégalités.**

Dans le **système éducatif**, plusieurs leviers sont à l'œuvre pour atteindre l'objectif de réduction des effectifs de personnels : les TOS ont d'ores et déjà été transférés aux Régions et les emplois d'administratifs ont déjà subi une purge sévère, aussi bien à l'EN que dans l'EAP. Mais cela ne suffisant pas, le président de la République a annoncé une réduction du nombre d'enseignants (déjà largement amorcée entre 2002 et 2007). Cependant, comme l'évolution démographique n'est plus de son côté – les effectifs d'élèves sont en train de remonter – il a décidé, sans aucune analyse préalable des besoins réels, d'amputer les horaires d'enseignement en revoyant les programmes à la baisse et le DGER s'est empressé d'annoncer l'application de cette mesure dans l'enseignement agricole. Une commission nationale a par ailleurs été installée auprès du ministre de l'Education Nationale pour faire des propositions sur l'évolution du métier d'enseignant – ce qui n'est pas condamnable en soi – mais avec une entrée purement comptable, il serait vain d'attendre des propositions qui correspondraient à de réelles améliorations.

Si l'on ajoute à ces attaques contre les services publics, **tous les reculs déjà subis et ceux encore à venir sur les droits sociaux** (retraites, protection sociale, accès aux soins...) **et sur les salaires**, la facture n'est-elle pas suffisamment lourde pour **provoquer un sentiment de révolte et donner le sentiment aigu de l'urgence de l'action ?**

Toutes les attaques déjà mises en œuvre, tout comme celles qui sont programmées, résultent d'une vision libérale de la société qui fait fi du principe de solidarité et voudrait réinstaurer une sorte de **jungle sociale** où seule prévaudrait la loi du plus fort.

Rappelons que **les services publics sont un des moyens les plus sûrs de redistribution des richesses et de réduction des inégalités, notamment pour l'accès à des besoins vitaux.**

Sommes-nous prêts à défendre la vision du Conseil National de la Résistance qui, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, a voulu instaurer en France un modèle social fondé sur la solidarité et aspirant à la réduction des inégalités ?

Si la réponse est affirmative, il est plus qu'urgent d'agir et d'inscrire l'action dans la durée.



Annick Merrien

l'enseignement agricole



Précarité et dysfonctionnements

Le Snetap dans l'action



n° 302
octobre 2007

Edito

11 octobre 2007

Le Snetap interpelle le DGER

Devant l'insistance et la mobilisation du SNETAP-FSU, de la CGT et de FO, le DGER déclare devant le CNEA que « les enseignements obligatoires doivent être assurés... ».

C'est le moins que l'on puisse attendre mais cette déclaration doit maintenant être suivie d'effets dans tous les établissements !



Fiche de promotion des personnels enseignants d'éducation et de surveillance

Dates des CAP

Les CAP étudient les dossiers de révision de notes ou/ et d'appréciation et les changements d'échelon. Pour l'avancement, compléter la fiche ci-jointe et l'envoyer aux coordinateurs. Vous pouvez envoyer une copie de votre demande de révision de notes.

Les CAP d'avancement se déroulent : le 21 novembre 2007 pour les CPE ; les 27 et 28 novembre 2007 pour les PCEA ; les 4 et 5 décembre 2007 pour les PLPA.

Coordinateurs :

- Pour les CPE : Didier REVEL, LEGTA de la Lozère, Civerjols, 48200 Saint-Chely-d'Apcher.
- Pour les PCEA : Francis LUCAS, LEGTA d'Auch, Domaine de Beaulieu, 32020 Auch cedex 9.
- Pour les PLPA : Bernard MOINE, LEGTA de Romans, route de Tain, BP 224, 26105 Romans-sur-Isère.

Projet de budget 2008

De nouvelles r Des choix bud



Programme 143, Enseignement technique agricole

Evolution des emplois (en ETP-t) : le Public pénalisé, le Privé préservé

1 663 ETP-t disparaissent du plafond d'emplois du MAP, qui passe de 38 253 ETP-t en 2007 à 36 590 en 2008. Une partie des emplois qui disparaissent sont liés à des transferts (ex : transfert au 1^{er} janvier 2008 des personnels TOS ayant déjà exercé leur droit d'option). Les suppressions nettes d'emplois s'élèvent pour 2008 à - 376 pour l'ensemble des services du MAP.

En application de ces principes, les suppressions d'ETP-t dans l'EAP en 2008 se traduiront de la façon suivante :

● Suppressions au 1^{er} juillet 2008 (1/2 année >> x 2) :

- Administratifs A : - 2 ETP-t, - 4 emplois ;
- Administratifs B-C : - 25 ETP-t, - 50 emplois ;
- B-C techniques : - 5 ETP-t ; - 10 emplois.

Sous-total : - 32 ETP-t, - 64 emplois (dont 34 ETP de titulaires).

● Suppressions au 1^{er} septembre 2008 (1/3 d'année >> x 3) :

- A techniques (Ingénieurs) : - 24 ETP-t, - 72 emplois ;

Suppressions d'emplois du programme 143

Programme 143	Budget 2007	PLF 2008
Enseignement Public		
Administratifs A	- 9	- 2
Administratifs B-C	- 18	- 25
B-C techniques	- 7	- 5
A techniques (Ingénieurs)	- 4	- 24
Enseignants	- 10	- 40
	- 48	- 96
TOTAL	soit - 111 emplois (*)	soit - 256 emplois (*)
Enseignement Privé		
Contractuels de droit public	- 8	- 10
	soit - 24 emplois (*)	soit - 30 emplois (*)

Source : Documents CTPM - SG MAP - septembre 2006 et septembre 2007

(*) - Les chiffres qui apparaissent dans le PLF, exprimés en ETP-t, ne traduisent pas la réalité des emplois supprimés. Le nombre d'emplois supprimés dépend de la date de suppression effective.

Lorsqu'un emploi est supprimé au 1^{er} juillet (cas des emplois d'administratifs ou B-C techniques), cette suppression ne vaut que 0,5 ETP-t (1 emploi sur 1/2 année) >> pour obtenir la suppression de 5 ETP-t, il faut supprimer 10 emplois (5 x 2).

Lorsqu'un emploi est supprimé au 1^{er} septembre (cas des emplois d'enseignants et d'ingénieurs), cette suppression ne vaut qu'1/3 ETP-t (1 emploi sur 1/3 d'année) >> pour obtenir la suppression de 10 ETP-t, il faut supprimer 30 emplois (10 x 3).

Les seuls emplois du Privé qui apparaissent dans le Budget sont les contractuels de droit public, c'est à dire les enseignants du Privé temps plein. Les autres emplois (ATOS du privé temps plein et l'ensemble des salariés des Maisons Familiales) sont de droit privé et font l'objet du versement de subventions aux établissements. Ils n'apparaissent que sous forme de crédits d'intervention dans le Titre 3 du Budget (comme les Assistants d'éducation, qui sont payés sur crédits délégués aux établissements).

Égressions pour le Public gétaires en faveur du Privé

– Enseignants : - 40 ETP-t, - 120 emplois (dont 45 ETP de titulaires) ;
Sous-total : - 64 ETP-t, - 192 emplois .

TOTAL : - 96 ETP-t, - 256 emplois.

Il faut ajouter à ces suppressions l'extension en année pleine pour 2008 des suppressions intervenues au 1^{er} juillet ou au 1^{er} septembre 2007, soit **63 suppressions** (111 - 48 = 63).

Ce sont donc au total 256 + 63 = **319 emplois** qui seront supprimés à la rentrée 2008 [A contrario, l'enseignement privé temps plein ne perdra que 10 ETP-t qui, étant supprimés au 1^{er} septembre 2008, correspondront à **- 30 emplois**].

Analyse

Les 140 (120 + 20) suppressions d'emplois d'enseignants dans l'EAP à la rentrée 2008, sans compter les suppressions d'emplois d'ingénieurs (- 72), se traduiront par la **fermeture de 60 à 70 classes au minimum**, soit un nouveau recul sévère de l'offre de formation publique.

Les personnels administratifs, qui ont déjà subi de nombreuses suppressions de postes ces dernières années, verront à nouveau leurs dotations amputées, ce qui dégradera encore un peu plus leurs conditions de travail, alors que de nombreux postes sont par ailleurs vacants et restent vides car les crédits de remplacement sont mobilisés prioritairement pour remplacer les enseignants absents.

Evolution des crédits - Récapitulatif

– Enseignement public : - 20,15 millions d'euros ;
– Enseignement privé : + 6,65 millions d'euros ;
– Aide sociale aux élèves : + 0,50 million d'euros ;
– Autres missions : - 0,57 millions d'euros ;
– Moyens communs Public - Privé : - 0,22 million d'euros.



Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche répond aux interpellations du Snetap.

Evolution des crédits : de nouvelles baisses dans le public

Intitulé de l'action	TITRE 2 : Dépenses de personnels	TITRE 3 : Dépenses de fonctionnement	TITRE 6 : Dépenses d'intervention	Total pour 2008
Action 1 Enseignement public	626 087 674 <i>- 21 491 511</i>	1 740 000 <i>- 3 802 458</i>	28 670 000 <i>+ 5 143 065</i>	565 497 674 <i>- 20 150 904</i>
Action 2 Enseignement privé	211 163 030 <i>- 590 754</i>		306 649 000 <i>+ 7 239 529</i>	517 812 030 <i>+ 6 648 784</i>
Action 3 Aide sociale aux élèves			81 000 000 <i>+ 501 957</i>	81 000 000 <i>+ 501 957</i>
Action 4 - Evolution compétences et dynamique territoriale			3 975 000 <i>- 573 076</i>	3 975 000 <i>- 573 076</i>
Action 5 Commun Public et Privé		4 310 000 <i>- 221 235</i>		4 310 000 <i>- 221 235</i>
Totaux	837 250 704 <i>- 22 082 256</i>	6 050 000 <i>- 4 023 693</i>	420 294 000 <i>+ 12 311 475</i>	1 263 594 704 <i>- 13 794 474</i>

Crédits de paiement - Source PLF 2008 - Programme 143 - page 312.

Dans le tableau ci-dessus, les chiffres en italique montrent l'évolution entre la LFI 2007 (Loi de Finances Initiale 2007, votée par le Parlement) et le PLF 2008 (Projet de Loi de Finances 2008, adopté par le Conseil des Ministres le 26.09.07).



Dépenses de personnels (Titre 2)

Dans l'enseignement public, ces dépenses connaissent à nouveau une forte baisse (- 21,5 M€), qui est d'abord due à des transferts mais qui traduit aussi les nouvelles suppressions d'emplois :

- **Personnels TOS** : les agents qui ont exercé leur droit d'option avant la fin juillet 2007 sont transférés aux Régions au 1^{er} janvier 2008 >> leurs emplois ne disparaissent pas, ils relèvent désormais de la compétence des Régions (transfert aux collectivités territoriales).

- **Emplois de MI-SE** : au fur et à mesure du départ des MI-SE, ceux-ci sont remplacés par des assistants d'éducation, qui n'apparaissent plus dans le Budget de l'Etat sous forme d'emplois car ils sont recrutés et rémunérés par les établissements, qui perçoivent pour cela une subvention. Cette subvention apparaît dans les dépenses d'intervention mais plus dans les dépenses de personnels (crédits transférés du Titre 2 vers le Titre 6).

La DGER prévoit de financer 1 135 AE à la rentrée 2008 car il ne devrait alors rester qu'une dizaine de MI-SE. Elle transfère à cet effet 1 145 000 € du Titre 2 (Dépenses de personnels) vers le Titre 6 (Dépenses d'intervention).

- **Mouvements inter-programmes** : personnels des EPN : après le CEMPAMA de Fouesnant et le CEP de Florac qui avaient fusionné respectivement avec Agrocampus Rennes et Montpellier Sup'Agro en 2007, c'est au tour du CNPR de fusionner avec un établissement d'enseignement supérieur, l'ENESAD de Dijon, au 1^{er} janvier 2008 ; les emplois correspondants (35 ETP-t) sont transférés du programme 143 (enseignement technique agricole) au programme 142 (recherche et enseignement supérieur agricole).

- **Suppressions d'emplois** : - 319 emplois à la rentrée 2008 (voir explications ci-dessus).

Crédits de fonctionnement (Titre 3)

Ceux de l'EAP sont en très forte baisse puisqu'ils passent de 5 542 458 € en 2007 à 1 740 000 € en 2008, soit une **baisse de 68,6 %**. Mais une grande partie de cette diminution correspond à des mouvements de crédits et de nouvelles imputations budgétaires.

Explications :

- **Rattachement du CNPR à l'enseignement supérieur** :

Le rattachement d'un 3^e EPN au programme 142 (enseignement supérieur et recherche) constitue une partie de l'explication, puisque la **subvention allouée au CNPR** est désormais inscrite dans le programme 142 pour un montant de 650 000 €.

Le dernier EPN inscrit dans le programme 143 est le CEZ de Rambouillet auquel est alloué une subvention de 800 000 €.

Globalement, cette rubrique (subventions aux EPN) diminue toutefois de - 500 000 € entre 2007 et 2008.

- **Réparation des accidents du travail des élèves et étudiants** :

La nouvelle imputation budgétaire de ces crédits constitue une autre explication. D'un montant de 2 205 000 € en 2007 au titre du

fonctionnement, ils disparaissent du Titre 3 et sont désormais inscrits dans les dépenses d'intervention (Titre 6) pour un montant de 2 185 000 € en 2008 (- 20 000 € soit - 0,9 %).

- **Formation continue des personnels** :

Une autre partie de l'explication réside dans une **nouvelle imputation des crédits** qui y sont **sacrés**, répartis désormais entre dépenses de fonctionnement (Titre 3) et dépenses d'intervention (Titre 6). Dans le PLF 2008, le montant inscrit en fonctionnement ne s'élève plus qu'à 760 000 € (contre 1 127 750 € en 2007) et celui inscrit en dépenses d'intervention se monte à 940 000 €, soit un total de 1 700 000 €. Cela représente une **augmentation de 572 250 € par rapport à l'inscription initiale au Budget 2007, soit + 50,74 %**.

Mais par rapport à 2001 (3 900 000 €), on est encore très loin du compte !

Par ailleurs, même s'il y a une amélioration, le traitement des personnels de l'EAP est à **mettre en parallèle avec celui réservé aux personnels de l'enseignement privé** dont les organismes de formation percevront **2 559 000 €** en 2008 (alors que ne sont concernés que les enseignants et les personnels de direction).

Il est également à **comparer avec celui des personnels des autres services du ministère** qui se partageront plus de **5 600 000 € !**



RAPPEL : Selon les chiffres du PLF 2008, il y a maintenant (après les différents transferts) **11 814 ETP-t dans l'enseignement technique agricole public, soit environ 32,3 % des effectifs en ETP-t du MAP** - et ce chiffre n'inclut pas les personnels payés sur budget des EPL alors qu'ils sont également en droit de postuler à des actions de formation en tant que membres de la communauté de travail. Les personnels de l'enseignement n'ont cependant droit qu'à **22,36 % du total des crédits** consacrés par le MAP à la formation de ses agents.

Si l'on prend en compte tous les personnels de l'enseignement technique agricole public, y compris ceux payés sur budget, le chiffre s'élève à **27 539 agents sur un total de 44 365 pour l'ensemble du MAP** (Source : électeurs de la consultation générale de novembre 2006). En personnes physiques, les personnels de l'enseignement représentent donc **62 % du total des personnels du ministère**. Il n'ont pourtant droit qu'à **22,36 % des crédits de formation continue**.

● Organisation des concours de recrutement (enseignants et CPE) :

Les crédits affectés à ces opérations **diminuent de 100 000 €** en passant de 280 000 € en 2007 à 180 000 € en 2008 (est-il besoin de faire des commentaires ?...).

En plus de ces différentes explications, le volume des crédits de fonctionnement **subit une réduction de - 630 000 €** entre 2007 et 2008, soit une **baisse de - 11,37 %**.

Crédits d'intervention (Titre 6)

Ces crédits sont versés aux établissements sous forme de subventions en vue de financer un certain nombre d'actions :

● Recrutement des Assistants d'éducation (AE) : 22 745 000 €

La dotation globale des personnels d'éducation et de surveillance reste stable à **1 145 emplois**.

En 2008, il ne restera plus que **10 MI-SE** et la substitution par des AE sera quasiment achevée. **1 135 AE** seront financés, comparés à **970 en 2007 (+ 165)**. Par rapport à 2007, **les crédits augmentent de 1 145 000 €**, ces crédits provenant du Titre 2 du Budget car les

emplois budgétaires de MI-SE n'existent plus et les crédits équivalents sont versés sur le Titre 6 (crédits d'intervention).

Il est également prévu de financer **20 postes d'AVS** (Assistants de Vie Scolaire) pour permettre l'intégration d'élèves handicapés.

● Fonctionnement des lycées des Collectivités d'Outremer : 650 000 €

Ces lycées scolarisent environ **600 élèves**. Les crédits augmentent de **50 000 €** par rapport à 2007, soit **une hausse de + 8,33 %**.

● Actions ponctuelles à caractère pédagogique : 1 407 500 €

Ces crédits, qui servent à financer notamment des actions innovantes, subissent une **forte baisse** par rapport à 2007 (1 990 321 €) : **- 29,3 %**.

● Réparation des accidents du travail des élèves et étudiants : 2 185 000 €

Ces crédits qui figuraient auparavant dans les dépenses de fonctionnement, sont également en légère baisse (2 205 000 € en 2007) : **- 0,9 %**.

● Formation continue des personnels de l'EAP : 940 000 €

Voir explications ci-dessus.

● Visites médicales des élèves mineurs en stage : 742 500 €

Cette nouvelle rubrique dans les dépenses d'intervention, qui concerne les élèves devant bénéficier de dérogations pour l'utilisation de machines dangereuses, devrait intéresser **32 280 élèves** pour un **coût unitaire de visite à 23 €**.

Globalement, **les dépenses d'intervention augmentent de + 21,86 %** mais la plus grande partie de cette augmentation provient de transferts du Titre 2 (MI-SE remplacés par des AE) ou du Titre 3 (dépenses auparavant imputées au Titre 3 et désormais imputées au Titre 6).

Evolution des crédits 2008/2007 - Récapitulatif :

- Dépenses de personnels : - 21 491 511 €
 - Dépenses de fonctionnement : - 3 802 458 €
 - Dépenses d'intervention : + 5 143 065 €
 Total : - 20 150 904 €



Evolution des crédits de l'enseignement privé

Globalement, les crédits de l'enseignement privé, toutes composantes confondues, augmentent de **+ 6 648 784 €**.

Privé temps plein

Dépenses de personnels : 211 163 030 € (- 590 745 €).

La baisse s'explique par les suppressions de postes (contractuels de droit public) intervenues en 2007 (- 24 emplois).

Dépenses d'intervention : 107 800 000 (+ 2 000 398 €) + 1,89 %

Cette subvention de fonctionnement couvre le fonctionnement des établissements mais également la rémunération des personnels non enseignants.

Elle est calculée en fonction du nombre d'élèves et selon leur régime de scolarisation (externe, demi-pensionnaire, interne). Le taux à l'élève a été actualisé en moyenne de **+ 0,85 %** par rapport à 2007.

L'hypothèse retenue pour le calcul est le **maintien, pour les rentrées 2007 et 2008, des effectifs constatés à la rentrée 2006**.

Privé à rythme approprié

Pour ces établissements, aucune dépense de personnels n'apparaît dans le Budget puisque tous les salariés (formateurs et non formateurs) sont de droit privé. La totalité

des subventions versées par l'Etat apparaît donc en dépenses d'intervention.

Dépenses d'intervention : 195 700 000 € + 3 731 150 € **+ 1,94 %**.

Cette subvention couvre la rémunération de l'ensemble des personnels et le fonctionnement des établissements.

Le montant inscrit au Budget 2008 en Autorisations d'engagement inclut une somme de **5 M€**, au titre d'un **appui particulier au soutien pédagogique des élèves du rythme approprié**, qui sera versée en 2009.

Subventions aux fédérations : crédits stables

Le montant des subventions versées aux fédérations nationales de l'enseignement privé (CNEAP - UNMFREO - UNREP) est stable par rapport à 2007 : **590 000 €**

Subventions aux organismes de formation : - 402 000 €, - 13,6 %

Les organismes de formation des différentes fédérations de l'enseignement privé offrent une formation pédagogique, de qualification et de perfectionnement aux enseignants et aux chefs d'établissement.

En 2008, la dotation prévue est de **2 559 000 €**. Elle est en **baisse de - 13,6 % par rapport à 2007 (2 961 000 €)**, qui avait marqué une **forte augmentation (d'environ + 35 %)**.

Chauffeurs

Un no mans' land dans la loi

Depuis plus d'un an nous entendons le ministère et les Conseils Régionaux se renvoyer la responsabilité de la mission de transport des élèves. Pourtant le SNETAP n'a cessé de les alerter sur la nécessité de trouver une solution avant le mois de septembre.

D'un côté, les Conseils Régionaux estiment que les transports des élèves se faisant dans le cadre des programmes pédagogiques, il n'est pas question qu'ils en supportent ni la charge financière, ni la responsabilité et que, en conséquence, les chauffeurs ne devaient pas être transférés.

De l'autre côté l'administration centrale estime que les chauffeurs sont liés aux bus dont le CR à la charge et qu'il est donc normal qu'ils soient transférés. Dans un raccourci rapide, certains DRAF affirmaient que les chauffeurs étant également sur des missions d'entretien, ils seraient de toute façon transférés de fait.

Pour le SNETAP, deux éléments confirment que le transport des élèves au sein d'un établissement doit rester à la charge du Ministère :

- La mission de transport des élèves n'apparaît pas dans la loi de décentralisation.
- Le transport des élèves est directement lié aux référentiels de formation (réalisation de travaux pratiques, de pratiques encadrées, de visites, de projets, de voyages d'études et de diverses sorties pédagogiques et/ou culturelles...) et génère dans certains établissements des besoins quasi journaliers.

Aujourd'hui, un mois après la rentrée, la situation est on ne peut plus confuse puisque nous trouvons à peu près tous les cas de figure : des chauffeurs titulaires qui n'ont pas été transférés, des personnels titulaires et contractuels assurant des missions d'entretien et de transport qui ont été transférés, des personnels payés sur budget de l'établissement assurant la mission de transport, des contractuels uniquement sur la mission de

transport dont les contrats n'ont pas été renouvelés... Une telle disparité de traitement entre les Régions, les établissements et les personnels n'est pas acceptable.

Une des propositions de l'administration est de compenser la disparition des postes de chauffeurs par des crédits permettant la location de transports privés. Cette solution nous la craignons depuis longtemps car d'abord nous savions que se serait là une des premières portes vers la privatisation.

Ensuite cette solution pose matériellement nombre de problèmes pour les établissements (leur situation géographique sur des communes rurales limite souvent les possibilités de ces transports dès lors qu'ils doivent être réguliers voire journaliers. Un bus de 50 places ne peut accéder à beaucoup des chantiers supports des TP ou PE, après un TP en conditions météorologiques « humides » par exemple, les élèves ne peuvent rentrer dans un bus de tourisme s'ils n'ont pas de lieu pour se changer...).

Enfin quelques établissements ont démontré qu'une telle solution serait largement plus coûteuse que le maintien ou le recrutement d'un chauffeur titulaire. Une telle proposition remet donc en cause dans certains établissements la qualité de nos formations.

Alors que le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère des Transports et l'Association des Régions de France doivent se rencontrer pour chercher des solutions à ce problème, nous leur rappelons que leurs réponses ne peuvent pas être inspirées que par une logique comptable aveugle.

Olivier Bleunven



Circulaire de rentrée Même poli

Sans l'ombre d'une concertation préalable, la parution de la note de service relative à la préparation de la rentrée 2008, jette des fondements budgétaires à l'avenir de l'enseignement agricole. Elle préfigure ainsi les orientations futures du 5^e schéma dont elle fait état. En s'inscrivant dans une perspective de baisse de la DGH à 3 % l'an, elle organise le déclin du service public d'enseignement agricole.



Une réorientation technocratique et budgétaire de l'EA

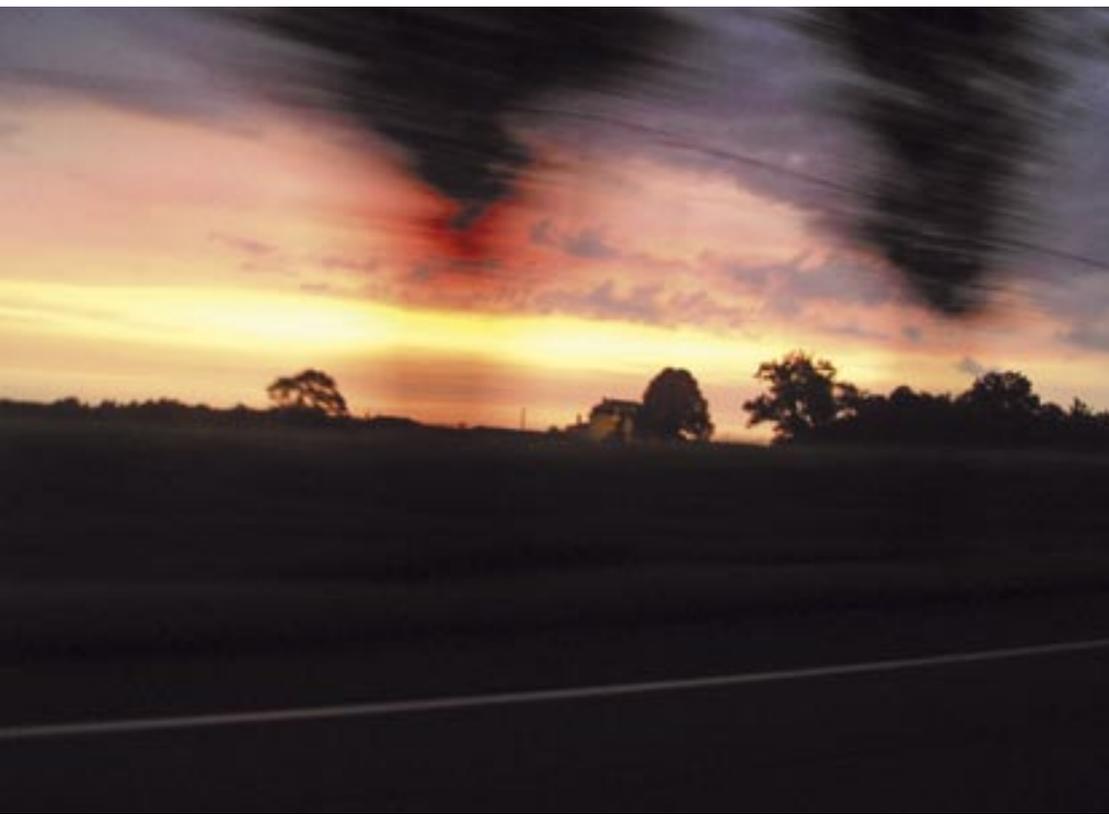
Outre sa parution avec six mois de retard et contrairement à la concertation qui a prévalu lors de la révision du 4^e schéma (1), la note de service (2) n'a fait l'objet après sa parution que d'une information devant les instances du CTPC et du CNEA, qui n'ont donc pas été consultées pour avis. Cette note de service remet ainsi en question un arrêté et au-delà, tout le travail réalisé par les partenaires de l'EA siégeant dans les nombreux conseils des établissements et dans les conseils du niveau déconcentré qui se sont réunis au printemps dernier sur la base de ce 4^e schéma révisé. Alors que la déconcentration était censée rapprocher les décisions des territoires, le pilotage budgétaire engendre une réorientation technocratique et régressive de l'action de l'Etat.

Une volonté de privatisation des missions de formation et d'éducation

La ponction de 3 % de la dotation globale horaire (DGH) à la prochaine rentrée, amputera prin-

2008

Politique, même combat



principalement les moyens du service public d'enseignement agricole et dans un moindre mesure ceux du privé temps plein. En effet, la nouvelle architecture budgétaire (LOLF) déclinant les programmes en crédits d'interventions, ou en plafonds de masse salariale et plafonds d'emploi, la réduction de la DGH conduit à ne réduire les moyens que des composantes de l'enseignement agricole financées sous forme d'emplois budgétaires. Les financements sur crédits d'intervention du rythme approprié (MFREO notamment) progressent. Le traitement soi-disant équitable des différentes composantes de l'enseignement agricole n'existe pas. En fait, seul le service public sera de nouveau contraint de renoncer à ses missions. Autres conséquences, le 1 % de la baisse de la DGH pouvant être réinjecté dans le financement de soutien scolaire, ne sera possible que par le recours à du personnel vacataire ou à des heures supplémentaires soit une « re-précariatisation » des personnels.

Un resserrement autour de « pôles » et un abandon éducatif

Une nouvelle architecture autour des trois pôles préfigure les regroupements de formations et les fusions de diplômes dans les rénovations à venir. Ainsi, l'inscription de l'ensemble des BTSA d'ici cinq ans dans l'adaptation au cursus européen « LMD » (Licence / Master / Doctorat), donne l'opportunité à la DGER de redimensionner l'offre de formation proposée pour l'adapter au déclin programmé.

Ainsi est-il envisagé par exemple de fusionner les BTSA « gestion forestière », « gestion et protection de la nature » et « aménagement paysager », d'accompagner l'éducation nationale dans la réduction de quatre à trois ans de la préparation du bac professionnel, d'élargir le champ du contrôle continu et de redéfinir la carte des formations.

Quant aux formations qui ne sont pas explicitement citées (4^e et 3^e de l'EA et filières du baccalauréat S), quel sort leur réserve-t-on ? Au moment où le Ministre de l'Éducation Nationale, Xavier Darcos, stigmatise le collège unique, les 4^e et 3^e de l'EA ne sont-elles pas une alternative possible au collège ? Et quid de la mise en œuvre de la mission d'insertion scolaire assignée dans un premier temps au seul service public d'enseignement agricole, composante du service public d'éducation ?

Une interprétation des obligations de l'Etat

Le MAP contractualise une partie non négligeable des moyens de l'Etat avec les fédérations du privé, selon la nature et à l'importance de leurs effectifs, sans d'ailleurs s'assurer du plein accomplissement de leur missions et notamment de

la mission d'insertion des effectifs accueillis. Ne devrait-il pas prévoir les garanties nécessaires pour prémunir les établissements publics contre des ruptures d'égalité au regard notamment de la mission d'insertion scolaire (3) qu'ils assument ? Or, la note de service tend aujourd'hui au contraire à privilégier le contrat et réduire l'enseignement agricole public au rang de simple composante participant au service public (4), qui devrait pour subsister envisager des coopérations entre les établissements publics et privés.

Ces deux orientations sont révélatrices des abandons de l'Etat à l'égard du service public. Elles sont caractérisées par les refus successifs à insérer un projet régional spécifique pour l'enseignement public (PREAP) dans les PREA (5).

Résistance et riposte sont à l'ordre du jour de tous ceux qui ne peuvent admettre de telles pratiques destructrices des constructions démocratiquement élaborées et du service public d'enseignement agricole. Le congrès d'Albi sera le lieu d'élaboration des luttes à venir pour des alternatives toujours possibles.

Serge Pagnier

(1) – L'arrêté du 23 avril 2005 portant révision du 4^e schéma national des formations, définit pour la période 2005-2009, les orientations de la politique éducative de l'enseignement agricole.

(2) – L'exercice déconcentré des évolutions des structures pédagogiques a fait l'objet d'une procédure notifiée dans la note de service 2005-2007 du 18 mai 2005 entourant les conditions de préparations des évolutions des structures.

(3) – La loi d'orientation agricole de 1999 (LOA) avait conféré la mission d'insertion scolaire aux seuls établissements publics d'enseignement agricole et en tant que tels, composante du service public d'éducation.

(4) – Le treizième alinéa du préambule de la Constitution précise : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture ; l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ».

(5) – PREA : Projet Régional de l'Enseignement Agricole - PREAP : Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public.

Tribune

Epoque intéressante

Un sage oriental demandait toujours, dans ses prières, que la divinité voulût bien lui épargner de vivre une époque intéressante. Comme nous ne sommes pas sages, la divinité ne nous a pas épargnés et nous vivons une époque intéressante (*).

Ce que Camus dit ensuite de l'écrivain, nous aimerions, en toute humilité, aussi le dire des Personnels du monde éducatif : tout artiste aujourd'hui est embarqué dans la galère de son temps. Il doit s'y résigner, même s'il juge que cette galère sent le hareng, que les gardes-chiourmes y sont vraiment trop nombreux et que, de surcroît, le cap est mal pris...

Actuel, non ?

La comparaison avec l'artiste peut paraître péremptoire... mais comment imaginer appartenir à un système éducatif sans partager, vouloir faire partager un certain nombre de valeurs et devoir « s'embarquer » ? Justice, lutte contre les inégalités, liberté, égalité des chances et parmi les dernières : respect, citoyenneté, responsabilité. Nous avons ce privilège, plus que dans aucune autre profession sans doute, de pouvoir croire en ces valeurs, les enseigner et leur donner sens par l'action : comment pourrions-nous concevoir de ne pas incarner ce que nous ne cessons de revendiquer pour le bien-être et le bien penser de nos « apprenants » ? Comment admettre s'admettre rentrer dans ses pénates, se momifier, charentaises aux pieds, face au monstre des indifférences télévisuelles, si nous ne signifions pas en actes, quels qu'ils soient, ce que nous pensons et persistons à vouloir, en toute conscience, transmettre ?

Camus préférerait au terme « engagé » celui « d'embarqué » pour montrer l'absence de choix :

Aujourd'hui, tout est changé, le silence même prend un sens redoutable.

Actuel, non ?

Or, comment persuader ? Car les moyens d'expression, d'implication sont pléthoriques : le pari, dans un fatras, un envasement d'images et de discours qui donnent l'illusion d'une complicité active... reste d'encourager à un « embarquement » actif ! Pour reprendre, encore et abusivement notre auteur, tous les Personnels de la Communauté Educative ne peuvent se satisfaire de donner des leçons, de dispenser leur savoir et se contenter de « consolations éternelles » dans une tour d'ivoire, de rester « sur les gradins » : ils sont désormais dans « le cirque ».

Bien des opportunités nous sont offertes de mettre en adéquation les valeurs que nous produisons, nos convictions et nos actes propres et collectifs.

Le militantisme syndical est une des voies de cette confirmation, en actes, de ce dont nous ne pouvons être que convaincus et de ce dont nous tentons de persuader nos « apprenants »... eux-mêmes en attente d'une crédibilité qui ne soit plus seulement celle de notre « savoir » mais aussi celle de nos actes, de notre engagement : de notre embarquement !

Bernard Ludewig
Membre du CSN

(1) - Camus. Conférence du 14 décembre 1957.

Compte rendu du g
Rénovatio

Le groupe de travail DGER sur la rénovation du BTS GPN s'est réuni mardi 2 octobre au ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables. Il faisait suite aux trois groupes de travail qui s'étaient déjà réunis sur les BTS Viticulture- Œnologie, Gestion Forestière et Aménagement Paysager, durant lesquels la DGER avait annoncé sa volonté de revoir en profondeur la carte de formation des BTSA. Elle avait à cette occasion notamment envisagé la fusion des BTSA de la filière aménagement (le SNETAP prépare une synthèse sur la rénovation des diplômes et des orientations de la DGER en la matière).



La DGER a d'abord rappelé que ce groupe de travail se réunissait à la demande de la DGER (et non de la CPC) et a posé clairement ses objectifs : réunir les acteurs travaillant sur le BTS GPN pour un échange en deux parties :

- D'abord un constat sur le BTS aujourd'hui.
- Ensuite les perspectives d'évolution.

La DGER a également posé le cadre de cette réflexion :

- Le ministère souhaite une harmonisation des horaires élèves dans tous les BTSA (30 heures par semaine).
- Le tronc commun déjà écrit pour les BTS Aqua et SER (rénovés l'an passé) sera appliqué à tous les BTSA à la rentrée 2008. Dans les BTSA renouvelés, les maths et l'info ne sont plus dans le tronc commun, ils passent dans le domaine professionnel. Pour autant le programme en informatique reste entièrement commun à l'ensemble des options



roupe de travail DGER du 2 octobre

n du BTS GPN



et les maths ne se différencient que à 20 % pour chaque option (80 % du programme est donc identique pour l'ensemble des BTSAs)

- Le M11 ou APPP (nouveau module des BTS rénovés) a pour finalité la gestion, par les équipes pédagogiques, de la diversité des profils des entrants en BTS et ceci, selon la DGER, pour une meilleure réussite à l'examen et permettre une poursuite d'études à ceux qui le souhaitent.

- En parallèle de leur rénovation, devra être menée une restructuration des BTSAs pour permettre leur inscription dans l'espace européen. Cette restructuration se fera sans doute par semestre. Ce découpage, selon la DGER, permettra l'accueil de jeunes en réorientation dès le milieu de l'année après un échec en enseignement supérieur et inversement pour nos élèves qui pourront se réorienter plus facilement.

La DGER précise que le groupe de travail n'est pas là aujourd'hui pour travailler sur la forme (qui fera l'objet d'autres réunions) mais sur le fond.

Enfin la DGER présente plusieurs chiffres sur les effectifs, les taux de réussite, le devenir professionnel des diplômés ainsi que les grandes lignes de l'ancien référentiel et du nouveau BTSa (Aqua et SER).

Le groupe de travail regrette que ces chiffres soient très imprécis en par-

ticulier sur le devenir professionnel, mais reconnaît qu'il y a une grande diversité de secteurs et une évolution rapide des métiers ; Le SNETAP, regrette que dans l'enquête sur le devenir professionnel, la poursuite d'études ne soit pas prise en compte.

Globalement le GPN fait partie des rares BTS qui peuvent encore se permettre une sélection forte des dossiers (même si l'an passé une baisse très nette a été ressentie). Les étudiants arrivent majoritairement de Bac STAE et de formation générale (scientifique mais également littéraire). Les Bac pro sont moins nombreux et présentent le plus fort taux d'abandon. Par contre les BTA GFS représentent jusqu'à 20 % des effectifs et ont souvent des dossiers intéressants (d'ailleurs à l'unanimité le groupe de travail souligne l'intérêt de ce BTA GFS).

L'ensemble des professionnels présents souligne que le BTS GPN est un diplôme qui répond parfaitement à leur attente en terme de compétences, y compris dans un parcours de formation allant jusqu'au niveau II, où le BTS GPN est toujours un plus.

Ils déplorent d'ailleurs le manque de réussite de ces BTS dans les différents concours (souvent supplantés par des étudiants sur-diplômés mais qui ne sont opérationnels qu'après une formation supplémentaire).

Certains professionnels regrettent quand même un manque quant à la formation à l'environnement urbain et pensent des passerelles nécessaires avec « Jeunesse et Sports » ou des compléments de formation. Le SNETAP, fait remarquer que d'autres domaines seraient également à aborder notamment (et particulièrement) la récolte et le traitement informatique de données (cartographie par exemple).

La DGER dit enregistrer la satisfaction générale sur la construction du diplôme mais s'interroge néanmoins sur l'intérêt d'une offre complémentaire de type licence pro plutôt que de charger le BTS existant (ce qui peut se traduire plus clairement par un BTS généraliste et une spécialisation post BTS). L'avis général tend plutôt vers le maintien de connaissances professionnelles de base fortes en BTS ainsi que le maintien des deux spécialités (animateur et naturaliste).

Enfin chacun est d'accord pour reconnaître le risque de surqualification que présente une systématisation de la licence pro (mais de l'aveu même d'un des professionnels, ils ne savent pas toujours faire les bons recrutements en terme de niveau de qualification : ingénieur sur poste de technicien par exemple). En effet un bon nombre d'emplois est dans le domaine associatif, ce qui pose le problème de carrière et de salaire.

Il faut donc garder l'équilibre entre culture générale et spécialisation.

La DGER interroge également l'assemblée sur le travail en projet avec les étudiants.

Le SNETAP dénonce l'application des « nouvelles » grilles horaires qui a entraîné une perte de souplesse considérable sur la pluridisciplinarité et donc sur le travail en projet ; regrets partagés par l'ensemble des représentants de l'enseignement.

Le représentant de la propriété forestière IDF (ayant participé au groupe de travail sur le BTS Gestion Forestière) fait remarquer que la perte de 200 heures sur les matières techniques comme dans les BTS Aqua et SER ne facilitera pas le travail en projet.

La DGER dément la suppression de ces 200 heures même si certains BTS seront amputés d'une partie de leurs heures.

Le SNETAP souligne que l'intérêt des débats de cette matinée démontre la nécessité du cadrage préalable de ces groupes de travail tel qu'il a été fait en début de réunion. Pour autant les dernières interventions font la démonstration qu'il ne peut pas y avoir de travail de fond sans une présentation minimum de la forme et des décisions déjà élaborées par la DGER. La Note de Service de rentrée 2008 ainsi que la dernière CPC plénière ont mis en avant des éléments que les groupes de travail sur la rénovation des BTS ne peuvent ignorer.

Pour conclure cette réunion la DGER propose la synthèse suivante :

- **Référentiel professionnel** : satisfaction globale des employeurs car il répond aux attentes et aux compétences.

- **Référentiel de formation** : il est en adéquation avec le référentiel professionnel mais certains points supplémentaires mériteraient d'être abordés (déchets, eau, SIG...) Pourtant il faut faire attention à trop de rajouts.

- **Deux caractéristiques peuvent être dégagées** : diversité des métiers, des attentes du secteur et diversité de l'origine des étudiants.

- Nécessité de ponts avec « Jeunesse et Sports ».

- Chercher des possibilités d'accès aux concours d'agent technique environnement.

Olivier Bleuven



Harmonisation des régimes indemnitaires

Enfin des avancées

Depuis 2001, et la mise en œuvre de l'aménagement du temps de travail au Ministère de l'agriculture, le SNETAP est intervenu sans relâche sur le dossier de l'évolution des régimes indemnitaires des personnels ATOSS.

Après une première évolution en 2002, significative, mais qui nous laissait loin du compte, aucune revalorisation n'est intervenue depuis, sauf si l'on tient compte de la prime exceptionnelle pour les agents de l'enseignement agricole, fin 2006.

Cette année, le Ministre semble avoir pris la mesure du mécontentement des personnels, puisqu'il nous a annoncé avoir réservé 13 millions d'euros pour l'harmonisation des régimes indemnitaires (des administratifs avec les corps techniques et de l'enseignement sur les autres services).

Si cette somme ne permet de couvrir que la moitié des écarts, cela n'en constitue pas moins une augmentation substantielle (+ 80 % pour la majorité des personnels de l'enseignement agricole).

Par exemple, la prime d'un agent de catégorie C se verra revalorisée de l'ordre de 1 300 euros ; un agent de catégorie B, de 1800, et un agent de catégorie A de 2 300.

Les campagnes de pétition répétées initiées par le SNETAP, les interventions systématiques de nos élus dans les CAP, et les démarches auprès des parlementaires, dont certains ont relayé nos interventions auprès du gouvernement, ne sont sans doute pas étrangères à cette « bonne » nouvelle de fin d'année.

L'autre élément positif, c'est le caractère pérenne de cette indemnité, contrairement à celle de 2006 qui avait été annoncée comme exceptionnelle. Pour l'année 2007, le différentiel sera versé avec la mensualité de décembre 2007.

Mais tout n'est pas si rose, et il existe un revers (et même plusieurs) à cette médaille.

● Malgré nos interventions répétées et une demande d'expertise juridi-

que de la question, **les agents non titulaires continuent à en être écartés.** Nous avons à nouveau rappelé que si aucun texte réglementaire ne rendait obligatoire le versement de l'IAT, rien n'interdisait de l'intégrer dans le calcul du niveau de rémunération, et pour les agents sur budget d'EPL, rien n'interdit au conseil d'administration d'en voter le principe.

● **Les personnels TOS, y compris ceux qui n'ont pas exercé leur droit d'option et donc restent payés par le MAP, ont été exclus du bénéfice de cette indemnité.** Nous avons souligné que pour 2007, le retard pris par le MAP n'avait pas permis aux agents d'exercer leur droit d'option. Ils se trouvent donc écartés des régimes indemnitaires des conseils régionaux, mais aussi du MAP.

● **Le financement de cette prime résulte de la redistribution d'une partie des économies réalisées par les non remplacement de départs en retraite,** qui ont touché très fortement les personnels administratifs. C'est donc au prix de plus de précarité et d'un accroissement de la charge de travail des agents que s'opère cette revalorisation.

● **Les personnels du statut formation recherche ont été traités de manière très injuste.** Déjà en 2006, il avait fallu la protestation énergique de la FSU, tant au CTPM qu'au CNESE-RAAV pour obtenir que ces agents, écartés dans un premier temps de la majoration enseignement, puissent en bénéficier (avec 3 mois de retard). Pour des raisons soit-disant techniques, leur niveau indemnitaire se trouve plafonné à un niveau 30 % inférieur à un administratif de même niveau.

● Au prétexte que le corps des TEPETA voit certaines de ses branches décentralisées, le Ministère n'a proposé aucune revalorisation, y compris pour les branches Documentation, Vie scolaire ou Informatique. Devant les protestations unanimes, l'administration s'est engagée à revoir cette question.

Jean-Marie Le Boiteux

Evolution du métier

Le Snetap

La FSU a été auditionnée par la commission chargée par le Président de la République de réfléchir à l'évolution du métier d'enseignant. L'enseignement agricole y était représenté, du côté de la délégation, par le SNETAP, et du côté de la commission, par Bertrand Hervieu qui fut conseiller technique de Jean Glavany lors de son passage au ministère de l'Agriculture et par Michel Rocard qui connaît l'enseignement agricole pour avoir été l'artisan des lois de 1984, lorsqu'il était ministre.



La FSU a développé sa vision de l'évolution du métier d'enseignant : un métier choisi et apprécié mais qui est confronté de plus en plus à des contradictions qui génèrent des tensions. C'est une profession à laquelle on demande toujours plus, à travers l'ambition, légitime, de réussite de tous, mais dans le même temps, l'échec scolaire est toujours aussi important, fortement territorialisé, et toujours lié aux origines sociales. C'est une profession de laquelle la société attend beaucoup, mais dont l'image dans l'opinion, ainsi que les conditions matérielles d'exercice, se dégradent.

Mis à part quelques mesures sectorielles, le temps de travail des enseignants n'a pas diminué depuis l'après guerre, contrairement aux autres professions qui ont vu leur temps de travail passer de 48 à 35 heures.

Si le niveau de qualification a été un temps reconnu par le niveau de rémunération, le salaire de départ d'un enseignant est aujourd'hui inférieur à 1,3 fois le SMIC. Son salaire moyen est d'environ 65 % du salaire d'un cadre du privé, à même niveau de qualification et de responsabilité.

d'enseignant et la Fsu auditionnés



C'est par ailleurs une des rares professions qui doit se financer son propre outil de travail : matériel, ordinateur, documentation, bureau...

Enfin, les fins de carrières sont de plus en plus difficiles à vivre pour de nombreux collègues, du fait, d'une part de l'usure que provoque ce métier, et d'autre part de l'allongement de la durée travaillée, provoquée par la loi Fillon de 2003.

Concernant l'enseignement agricole, le SNETAP a réaffirmé son attachement à certaines spécificités positives de notre secteur, mais a précisé que cela ne justifiait en rien le maintien de disparités de traitement des personnels enseignants entre l'Agriculture et l'Éducation nationale.

Ainsi, l'impossibilité d'accéder au statut d'agrégé pour les disciplines techniques ou, pour tous son accès par liste d'aptitude, limite les perspectives d'évolution de carrière.

La précarité plus importante dans notre secteur est aussi source de

tensions, et des mesures simples, comme l'organisation de concours communs avec l'EN, permettraient d'ouvrir régulièrement des concours et donner ainsi plus de perspectives de titularisation.

Enfin, nous avons réitéré notre demande d'intégration des PCEA d'éducation physique dans le corps

des Professeurs d'EPS de l'éducation nationale, comme c'était le cas avant 1997.

Lors de leurs questionnements, les membres de la commission se sont montrés peu intéressés par le métier des enseignants et par leur carrière. A travers leurs questions, on a ressenti leur volonté d'aller

vers plus d'autonomie des établissements, vers l'adhésion obligatoire des personnels au projet d'établissement préalablement à leur affectation, et derrière cela la gestion individualisée des enseignants et de leur carrière.

Ce sont les questions de la carrière et de la rémunération au mérite, ainsi que des postes à profil qui se cachent derrière ces orientations.

L'insistance à vanter les mérites de la bivalence (voire polyvalence en collège) a également caractérisé leurs interrogations.

Le SNETAP, qui connaît malheureusement bien cette question a expliqué que la bivalence est plus un moyen de gestion pour l'administration, qu'une attente des enseignants, des élèves ou des parents.

Une délégation du SNETAP sera auditionnée par la même commission, au cours de laquelle nous pourrions plus largement développer d'autres questions spécifiques, comme les affectations et mutations (du fait de l'éloignement géographique des établissements et sites), l'intégration des PLPA dans le corps des PCEA, la place de l'enseignement maritime et de ses personnels par rapport à l'enseignement agricole.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint

TOS : quel bilan ?

Les élus TOS de l'enseignement agricole public dans les Conseils Régionaux ainsi que les secrétaires de section vont être destinataires dans les prochains jours d'une enquête élaborée par le collectif TOS du SNETAP-FSU. En allant à l'essentiel, cette enquête a pour but de mieux connaître l'ensemble des situations des agents dans les régions, que ce soit sur la question du régime indemnitaire, du temps de travail, de la mobilité ou encore de l'action sociale. L'importance de cette enquête n'échappera à personne puisque les résultats serviront à alimenter les débats du prochain congrès qui aura lieu à Albi du 5 au 8 novembre.

D'autre part, dans quelques mois se dérouleront les élections professionnelles générales dans la fonction

publique territoriale. C'est donc au dernier trimestre 2008 que les agents devraient renouveler l'ensemble de leurs représentants dans les instances paritaires.

Cette question importante, pour la représentativité des TOS dans les CAP ou les Comités Techniques Paritaires doit nous interpeller pour deux raisons. Tout d'abord, parce que nous devons faire évoluer le droit et obtenir des conditions de travail les meilleures pour tous, et à cet égard l'enquête nous y aidera, et d'autre part parce que la FSU en étant présente dans les différentes instances sera mieux à même de porter les préoccupations des TOS.

Jacques Vermillard

Fête de l'Humanité

L'enseignement agricole public en débat

Le SNETAP-FSU a répondu présent à l'invitation faite par la Fédération de la Mayenne du PCF pour venir débattre de la question de l'avenir de l'Enseignement Agricole Public dans le cadre de la fête de l'Humanité le 15 septembre 2007 (débat animé par Alexandra Chaignon, journaliste à « La Terre »).



Dans son intervention, Annick Merrien, notre Secrétaire Générale, a d'abord voulu montrer combien la situation de l'EAP s'était dégradée depuis le retour de la droite au pouvoir en 2002. Avec un pilotage conçu uniquement sur des critères de gestion, sans ambition, ni projet novateur, c'est bien l'avenir de l'EAP qui se joue aujourd'hui.

Témoignant du recul des effectifs scolarisés au grand profit des MFR, des très grandes difficultés de fonctionnement dans les établissements avec des moyens toujours revus à la baisse, du retour de la précarité, Annick a souligné les très grandes inquiétudes qui pèsent sur l'avenir de l'EAP.

En rappelant que la question de l'existence même d'un ministère de l'agriculture venait d'être posée à l'occasion de la constitution de l'actuel gouvernement et en soulignant les liens historiques et toujours en cours entre le ministère de l'agriculture et le syndicalisme agricole majoritaire (FNSEA) elle a clairement posé la question de l'intérêt et de la légitimité de la

tutelle de l'EA par ce ministère. L'avenir de l'EAP ne passe-t-il pas notamment par un rattachement au MEN...

Pour Xavier Compain du MODEF, la formation scolaire de base doit rester accessible et il convient de ce point de vue de s'interroger sur la proportion grandissante des installations non aidées en agriculture.

Le diplôme (niveau 4) ne doit pas constituer, selon lui, une sanction qui freine l'installation en agriculture et l'EAP devrait trouver toute sa place dans un dispositif à inventer d'engagement des jeunes à intégrer une formation s'ils ne possèdent pas la capacité professionnelle.

Rappelant les trois axes du projet agricole du MODEF : rémunération des produits, solidarité entre Hommes et territoires et durabilité, X. Compain a indiqué que, selon lui, l'EAP devait faire mieux en terme de formation à la durabilité et davantage former des agriculteurs capables de maîtriser les circuits de commercialisation et les prix.

Il a appelé à développer davantage les échanges entre nos organisations et s'est dit favorable à l'idée d'un rattachement de l'EA au MEN.

Alain Feuchot, pour le PCF, a voulu insister sur la fonction première de l'agriculture qui tient dans la nourriture des Hommes.

Au regard des enjeux actuels (modèle productiviste et conséquences sociales et environnementales) il a estimé que les moyens consacrés à la formation agricole frisaient le dérisoire.

Il a rappelé que la formation, y compris l'enseignement agricole est pour le PCF « au cœur d'un choix de civilisation » et a fixé à 7 % du PIB l'investissement que la Nation devrait consacrer à l'École.

Pour José Tovar du réseau école du PCF, l'enseignement agricole est un enseignement professionnel parmi d'autres qui ne doit pas constituer une spécificité.

Pour lui, c'est la formation du citoyen et non celle du producteur qui doit s'imposer comme la mission première de l'enseignement. D'où le rappel de l'exigence d'une scolarité à 18 ans et d'une culture commune de haut niveau.

J. Tovar a insisté aussi sur l'idée que l'enseignement agricole n'a pas vocation à être instrumentalisé au service d'une politique agricole, quelle qu'elle soit.

Au final, je retiens des interventions très riches qui appellent à poursuivre les échanges et les réflexions sur les moyens, les finalités et l'avenir de l'enseignement agricole public et tout particulièrement celles autour du ministère de tutelle de l'enseignement agricole...

Le congrès d'Albi du 5 au 8 Novembre nous en donnera sans doute l'occasion.

G. Pigois

MODEF : Mouvement pour la Défense des Exploitations Familiales.



Personnels enseignants d'éducation et de surveillance

Fiche de promotion

FICHE A ADRESSER AU COORDINATEUR CAP

NOM Corps

Prénom Echelon

Date de naissance Tél. perso Discipline

Etablissement ou

Région Fonction

Date d'entrée dans le service public

Date de stagiarisation dans le corps

Mode d'intégration dans le corps Par concours Par liste d'aptitude

Après détachement Par loi de titularisation

Déroulement de carrière

Titularisation par les voies de recrutement statutaires normales

Titularisation par la loi de titularisation

Reclassement

- › Date d'effet
- › Echelon
- › Ancienneté conservée

Reclassement

- › Date d'effet
- › Echelon
- › Ancienneté conservée
- › Fractions d'ancienneté reportées sur les 4 années suivant la première nomination (voir arrêté de reclassement) :
 - 1^{er} septembre :
 - 1^{er} septembre :
 - 1^{er} septembre :
 - 1^{er} septembre 19..... :

Echelons	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Date d'effet PLPA 1 ^{er} grade PLPA 2, PCEA, CPE										
Ancienneté conservée PLPA 1 ^{er} grade PLPA 2, PCEA, CPE										
Rythme d'avancement (1)										

(1) – Préciser : « grand choix » (GC) ; « choix » (C) ; « ancienneté » (A).

Vos trois dernières notes administratives

- › 2004-2005
- › 2005-2006
- › 2006-2007

Révision de la dernière note administrative

- › Avez-vous demandé la révision de votre dernière note administrative ?
Oui Non
- › Si oui, nous adresser copie du dossier.

Coordinateurs :

- Pour les CPE : Didier REVEL, LEGTA de la Lozère, Civerjols, 48200 Saint-Chely-d'Apcher ;
- Pour les PCEA : Francis LUCAS, LEGTA d'Auch, Domaine de Beaulieu, 32020 Auch cedex 9 ;
- Pour les PLPA : Bernard MOINE, LEGTA de Romans, route de Tain, BP 224, 26105 Romans-sur-Isère.



24^e congrès du Snetap

Le congrès d'Albi se prépare en région



Dans chaque région les débats préparatoires du congrès se déroulent sur les bases des rapports publiés le mois dernier.

Chaque syndiqué-e peut participer aux échanges et contribuer à l'enrichissement des discussions.

Les motions votées au congrès seront publiées le mois prochain.

Pour les modalités pratiques, pour l'organisation des déplacements se référer à son secrétaire de section.

Toute l'actualité syndicale est sur snetap-fsu.fr



Snetap-fsu - sFOerta-FO - Syac-CGT - Sud Rural

Grève du 18 : communiqué commun

L'enseignement agricole public a déjà subi 5 ans d'un régime de « réduction de sa voilure », avec 585 suppressions d'emplois, environ 200 classes fermées, le plafonnement des effectifs élèves et une dégradation évidente des conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves et des conditions de travail et d'emploi pour tous les personnels, et notamment les non-titulaires.

Cette politique a fait reculer de 2,5 points la part que les élèves scolarisés dans le Public représentent au sein de l'enseignement technique agricole (passée de plus de 40 % en 2002 à moins de 37,5 % en 2007) tandis que les élèves refusés dans les établissements publics allaient grossir les effectifs du Privé et notamment des Maisons Familiales.

Les nouvelles suppressions d'emplois contenues dans le projet de budget 2008 (annoncées comme la 1^{ère} étape d'un plan de 5 ans sur la durée de la législature, qui vise à ne pas remplacer 1 départ à la retraite sur 2 dans la Fonction Publique) ne peuvent qu'aggraver les reculs enregistrés pendant les 5 dernières années. La suppression de 96 ETP-T dans le Projet de Loi de Finances 2008 se traduira à la prochaine rentrée par 256 suppressions d'emplois (titulaires + non titulaires) auxquelles s'ajoutera l'extension en année pleine pour 2008 des suppressions d'emplois intervenues au 1.07.07 ou au 1.09.07 (environ 60 suppressions en 2008).

La note de service de préparation de la rentrée 2008, qui vient de paraître, fixe le cadre d'une réorganisation de l'EAP afin de l'adapter à des moyens qui seront sans cesse réduits dans les 5 ans à venir :

- réduction de la DGH de 3 % (2 + 1) par an en moyenne pendant les 5 ans à venir, avec réaffectation de 1% pour le financement de certaines activités d'enseignement et des autres missions ;
- révision dès la rentrée 2008 de la carte des BTSA, qui sera « concentrée », et annonce de l'hypothèse d'une fusion d'options, envisagée également à d'autres niveaux de formation (BEPA notamment) ;
- fortes interrogations sur le maintien des classes de 4^e et 3^e et des classes de Bac S (non prioritaires) dans l'EAP, notamment celles dont une majorité d'élèves ne s'orienteraient pas vers les filières de l'enseignement agricole ;
- réduction annoncée des horaires d'enseignement, en application de l'orientation donnée au ministre de l'Éducation nationale par le Président de la République, orientation étendue à l'enseignement agricole.

Ces orientations pourraient encore être aggravées du fait des évolutions du métier et du service des enseignants qui seront décidées par le gouvernement, si celles-ci s'inspirent des propositions du rapport Darcos - remis au candidat Sarkozy en mars 2007 - qui préconisaient par exemple l'extension de la bivalence et l'annualisation du service des enseignants, orientations qui auraient des effets désastreux en terme d'emploi.

Toutes les décisions à venir vont s'inscrire dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, lancée le 10 juillet par le Premier ministre et qui vise « des services publics efficaces au moindre coût » et de la remise en cause du statut de la Fonction Publique annoncée par le Président de la République le 19 septembre à Nantes.

Les organisations syndicales de l'EAP (Snetap-FSU - sFOerta-FO - Syac-CGT - SUD Rural) appellent les personnels à agir en commun pour combattre cette politique et exiger d'autres orientations pour le service public d'enseignement agricole.

Elles les appellent notamment à organiser rapidement dans chaque établissement des ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE PERSONNELS, afin de :

- Recenser tous les dysfonctionnements constatés à la rentrée 2007 ;
- Favoriser la diffusion des informations relatives au projet de budget 2008 et à la préparation de la rentrée 2008 et organiser des débats sur les conséquences des orientations annoncées dans chaque établissement, en termes d'accueil des élèves, de devenir des classes, d'évolution des emplois et de pérennité des différents sites des EPL ;
- Mettre en débat les questions de l'emploi, de la précarité, des salaires et des missions du service public d'enseignement agricole ;
- Porter les revendications dans les différentes instances de concertation locales, régionales et nationales ;
- Et tout mettre en œuvre pour assurer la réussite de la grève et des manifestations du 18 octobre*, première étape d'un plan d'action visant à combattre dans l'unité les attaques portées contre la Fonction Publique, les services publics, le système éducatif - en particulier dans l'EAP - les retraites et tous les droits sociaux de l'ensemble des salariés.

Paris, le 5 octobre 2007

(* - à l'appel de l'UGFF-CGT, de Solidaires, de la FSU, des syndicats de l'Enseignement Agricole Public (Snetap-FSU, sFOerta-FO, Syac-CGT, SUD Rural).